

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **12 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **douze novembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,

Pouvoirs :

Excusé(e)s : M. Frédéric DUPLEIX

Absents :

Date de convocation : 04/11/2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Rétablissement du chemin de la Ribière dans les parcelles AB 118 et AE 121

Vu les articles L 161-1 et suivants du Code Rural et de la pêche maritime

Suite à l'inventaire des chemins effectué sur les sections cadastrales AB, AC, AD, AE, AH et AI, il est apparu que, pour certains chemins, les limites avec les parcelles contiguës ont été supprimées ou ils sont barrés par des barrières.

Le Chemin reliant le village de la Ribière au village de Chez Aufaure a été inclus dans les parcelles 118 et 121 après suppression des haies et clôtures et le quart suivant, vers le sud, embroussaillé, est encombré de grosses pierres qui y ont été jetées et qui en obstruent l'extrémité sud.

Le Maire souligne que le conseil municipal, lors de sa séance du 11 décembre 2020, dans la délibération n° DE_111220_4, a demandé une première fois le rétablissement de ce chemin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE le rétablissement du chemin reliant le village de la Ribière au village de Chez Aufaure, là où il a été supprimé
- MANDATE le Maire pour adresser au propriétaire et au locataire la demande de rétablissement du chemin.